

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 95 (1962-1963)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

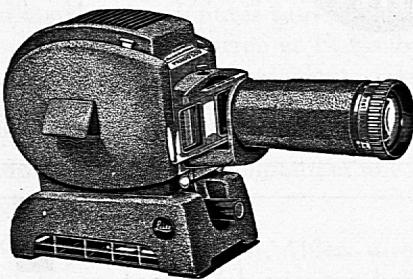
L'ECOLE BENOISE

KORRESPONDENZBLATT
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG



ORGANE DE LA SOCIETE
DES INSTITUTEURS BENOIS
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN, BRUNNGASSE 16
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BENOIS: BERNE, BRUNNGASSE 16
TELEPHON 031 - 2 34 16 • POSTCHECK III 107 BERN



Die grosse Auswahl an Dia- und Filmprojektoren ist unsere Stärke. Aber auch eine Verpflichtung.

In unserem Vorführraum haben Sie die Möglichkeit, aus der grossen Auswahl den Projektor zu finden, der für Ihre Zwecke am besten geeignet ist.

Nehmen Sie unsere fachkundige Hilfe in Anspruch.

Der Vergleich ist die beste Hilfe zum vorteilhaften Einkauf.

Für Schulen zollfreie Lieferung.

Spezialgeschäft für Foto und Kino

FOTO
Zumstein

Bern
Kasinoplatz 8
Telefon 221 13



Direktion
Dr. h. c. Alphonse Brun

AUSBILDUNGSKURS

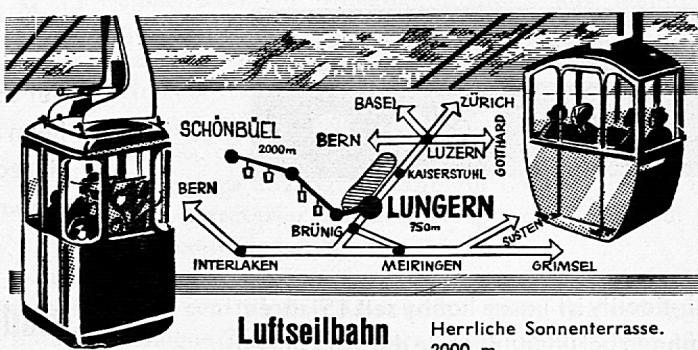
für Chordirigenten
(Laiendirigenten und angehende Chordirigenten)

Organisten

Ausweis I und II zur Ausübung von Kirchenmusik in der reformierten Landeskirche des Kantons Bern. Die Kurse finden im Konservatorium statt und umfassen 4 bis 5 Wochenstunden.

Semesterbeginn
22. Oktober 1962

Auskunft und Prospekte durch das Sekretariat
Kramgasse 36



Luftseilbahn Lungern-Schönbüel

Herrliche Sonnenterrasse.
2000 m
Interessante Gesellschaftsreisen.
Kurort am See.
Mannigfache und herrliche
Höhenwanderungen.

Auskunft und Prospekte Büro Seilbahn 0 041 - 85 64 65 oder 0 85 64 85 oder
Verkehrsbüro 0 85 61 70

INHALT - SOMMAIRE

Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois	255	Résolution	264	Divers	267
Rapport	264	L'année Rousseau à l'Ecole cantonale de Porrentruy	265	Bibliographie	267

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

Berner Schulwarte. Ausstellung *Wandern, 25 Jahre Berner Wanderwege*, geöffnet vom 4. Juli bis 27. Oktober. Besuchzeiten Dienstag bis Samstag von 10.00 bis 12.00 und von 14.00 bis 17.00. Sonntag und Montag geschlossen. Besondere Führungen auf Anfrage beim Sekretariat der Berner Wanderwege, Bern, Nordring 10a, Telefon 031 - 42 37 66.

Lehrergesangverein Oberaargau. Keine Probe!

Aktion «P» für Altersrentner und Pensionierte. Kostenlose Sprechstunden und Einsatzvermittlung jeweils Montag, Mittwoch und Freitag, von 9.00-11.00 und 15.00-17.00 an der Länggässstrasse 7, Telefon 3 17 96.

Helft dem Pestalozzidorf in Trogen!

**Sesselbahn Schönried-Horneggli**

Talstation
MOB-Bahnhof Schönried
1231 m

Herrliche Fernsicht
Höhenwanderung nach
Rinderberg-Zweisimmen

Bergstation
Horneggli 1800 m

kombinierte Billets mit der
Gondelbahn Zweisimmen
und der MOB
Mässige Preise

Auskunft: Telefon 030 - 9 44 30

UNFALL-, HAFTPFLICHT-, KRANKEN-, SACHVERSICHERUNGEN

MASCHINENBRUCH

NATIONAL VERSICHERUNG

GENERAL AGENCIE BERN

Hotelgasse 1 - Telefon 2 48 27

MOTORFAHRZEUG-HAFTPFLICHT, KASKO, INSASSENVERSICHERUNG

REISE, TRANSPORT



Rolladen, Storen
Lamellenstoren
Jalousieladen, Kipptore
Reparaturen

HERMANN KÄSTLI & SOHN
Storenfabrik Bern Telefon 031 - 65 55 96



der musiksaal in ihrem
heim durch eine traum-
stereo-anlage aus dem

high-fidelity ist unser hobby seit 15 Jahren.
sie finden bei uns nur geräte der wirklichen
high-fidelity-klasse für höchste ansprüche

studio phonovox

bern neuengasse 8

Erfolg durch
Schulblatt-Inserate

Zithern
38.50, 57.-, 69.-, 85.-
Noten, Reparaturen

Spitalgasse 4
Bern, Tel. 2 36 75

MUSIK BESTGEN

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

Redaktor: Paul Fink, Fellenbergstrasse 6, Münchenbuchsee, Postfach. Telefon 031 - 67 96 25. Alle den Textteil betr. Einsendungen und Bücher an die Redaktion. Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, Bern. **Redaktor der «Schulpraxis»** H.-R. Egli, Lehrer, Muri bei Bern, Gartenstrasse 6, Telefon 031 - 52 16 14. — **Abonnementspreis per Jahr:** Für Nichtmitglieder Fr. 22.—, halbjährlich Fr. 11.—. **Insertionspreis:** Inserte: 17 Rp. je mm, Reklamen: 60 Rp. je mm. — **Annonsen-Regie:** Orell Füssli-Annonsen, Zeughausgasse 14, Bern. Tel. 031 - 2 21 91, und übrige Filialen

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone 066 - 2 17 85. Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur. Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SIB, Brunngasse 16, Berne. — **Prix de l'abonnement par an** pour les non-sociétaires 22 francs, six mois 11 francs. **Annances** 17 ct. le millimètre, réclames 60 ct. le millimètre. **Régie des annonces:** Orell Füssli-Annonsen, Zeughausgasse 14, Berne, téléphone 031 - 2 21 91, ainsi que les autres succursales

Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois

*Mercredi, le 6 juin 1962, à 9 heures,
dans la salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, Berne*

Présidence: M. le Dr Paul Pflugshaupt, recteur du progymnase de la ville de Berne, président de l'Assemblée des délégués.

Présences: 98 délégués ayant droit de vote, dont 3 présidents de section, le bureau de l'Assemblée des délégués, un certain nombre de présidents de section et d'instituteurs députés sans droit de vote, les conseillers nationaux H. Burren et E. Freiburghaus, le Comité cantonal in corpore, les présidents de la Commission pédagogique de l'ancien canton et de la Société pédagogique jurassienne, le secrétaire central, les trois rédacteurs, le traducteur Lucien Bachmann et une vingtaine d'invités.

S'étaient fait excuser:

M. le professeur Dr A. Alder, directeur de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, Berne; M. le Dr Max Blumenstein, conseiller juridique de la SIB, Berne; M. le conseiller national Fritz Grütter, conseiller municipal, Berne; M. Ernst Gunzinger, président de l'Association des enseignants soleurois, Soleure; M. le Dr Hans Neuenschwander, président de la Société bernoise des maîtres de gymnase, Berne, et M^{me} Heidi Peter, ancienne employée de la SIB, Berne.

Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 9 h. 15 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants.

«J'ai le plaisir, déclare-t-il ensuite, de pouvoir saluer ici plusieurs invités qui nous font l'honneur d'assister à nos délibérations. Permettez-moi de citer tout d'abord le président du Grand Conseil, un collègue, M. Adolf Blaser, instituteur à Urtenen. Le corps enseignant de tout le canton s'est réjoui de son accession à la présidence de l'assemblée législative du canton; un peu de l'éclat qui rayonne de cet honneur rejaillit jusque dans la salle d'école la plus éloignée et la plus modeste du canton. Nous félicitons M. Blaser de la distinction dont il vient

d'être l'objet et lui souhaitons une heureuse année de présidence.

«Notre salut va ensuite à M. le directeur de l'Instruction publique, Dr V. Moine, qui a, cette année, la possibilité d'être présent à notre assemblée; nous sommes heureux de savoir qu'il pourra passer quelques heures au milieu de nous. Il est accompagné de son premier collaborateur, M. Max Keller, qui, comme adjoint de l'Office de statistique, s'est familiarisé avec les problèmes que pose l'école bernoise, en élaborant d'utiles rapports sur les besoins futurs en enseignants aux différents degrés scolaires; à lui aussi nous souhaitons chance et succès à son poste, certes pas facile. A son prédécesseur M. le Dr Felix Büchler, maître d'école normale, qui est rentré au service pratique de l'école, vont également nos remerciements pour le grand travail exécuté dans l'administration scolaire et pour sa manière toujours si conciliante de traiter les affaires.

»Après avoir salué les représentants des autorités politiques, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à trois représentants de grandes organisations d'instituteurs: M. Adrien Perrot, de Biel, qui bientôt va déposer son mandat de président de la Société pédagogique de la Suisse romande. Sa dernière tâche consistera à présider, avec ses collègues bernois, aux manifestations qui marqueront prochainement le 30^e Congrès des enseignants romands, et qui promet d'être un grand succès. Nous le remercions aussi spécialement ici pour le grand travail qu'il a accompli au cours des quatre dernières années, et souhaitons que le tractandum important qu'il présentera aux participants du Congrès, soit la création d'un secrétariat semi-officiel pour la SPR, lui procure beaucoup de satisfaction.

«Nous devons également prendre congé du président central de l'Association suisse des enseignants, le collègue Theophil Richner; nous le remercions, tant pour la grande activité qu'il a déployée au cours de ses sept années de présidence, que pour la façon aimable avec laquelle il a toujours mis ses connaissances et aptitudes au service de l'Association suisse des enseignants. Mais nous retrouverons M. Richner. Nous avons le plaisir de le saluer ici comme premier secrétaire à plein emploi de cette même association, et nous pouvons l'assurer que

dans sa nouvelle charge il pourra toujours compter sur l'appui de la SIB.

»C'est avec une satisfaction toute particulière que nous relevons ici que les Bernois ont l'honneur de fournir à l'Association suisse des enseignants son futur président central, en la personne de M. *Albert Althaus*, maître d'école normale, à Berne; il nous paraît superflu de le présenter à nos délégués. L'expérience qu'il a acquise comme enseignant dans une école fort écartée, à classe unique, comme aussi ses qualités de maître aux classes d'application de Berne, il les a mises à plusieurs reprises à la disposition de la SIB et de l'ASE, qui lui ont déjà confié maintes tâches: présidence de la plus forte section de la SIB, celle de Berne-Ville, et présidence du Comité directeur du Comité cantonal de la SIB. Nous le félicitons de son élection au poste de président central de l'ASE, et remercions les délégués de la grande association suisse de ce que le premier président non zurichois de cette organisation soit un Bernois, et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle charge.

»Et maintenant je tiens à souhaiter une sincère et cordiale bienvenue aux invitées et invités que je n'ai pu citer jusqu'à présent, en les désignant, pour éviter tout écueil protocolaire, dans l'ordre alphabétique:

»M. Paul Brunner, de la Commission d'assurance de la SIB, Bümpliz; M. Jules Cueni, Zwingen, ancien président de l'Assemblée des délégués de la SIB; M. le Dr Karl Frey, représentant de la Société des instituteurs soleurois, Soleure; M. le conseiller national Karl Geissbühler, secrétaire de l'Association du personnel de l'Etat, Berne; M. le député au Grand Conseil Armin Haller, président du Cartel cantonal des associations d'employés et fonctionnaires, Berne; M. le Dr Fritz Hasler, président de la Société bernoise des maîtres de gymnase, Berthoud; M^{me} Elsa Kümmeli, présidente de l'Association cantonale bernoise des institutrices, Berne; M^{me} Magdalena Nyffenegger, présidente de l'Association bernoise des maîtresses ménagères et des maîtresses d'écoles artisanales, Berne; la sœur Rosa Schlegel, présidente de la Société des jardinières d'enfants du canton de Berne, Berne; M^{me} A. Schneider-Breiter, présidente de la Société cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages, Thörishaus; M. Ernst Wüthrich, représentant de l'Association des fonctionnaires et employés des administrations centrales fédérales, Berne; M. le Dr Karl Wyss, ancien secrétaire central de la SIB, Muri/Berne.»

Le président déclare ensuite à l'assemblée qu'il renonce au discours traditionnel, et ceci pour les raisons suivantes: d'une part, il faut gagner du temps pour la discussion de certains points des tractanda; d'autre part, des questions qui continuent à préoccuper la SIB n'ont pas subi de grands changements depuis 1961 (pénurie et formation d'enseignants), tandis que d'autres sont à la veille d'être discutées par les organes directeurs de la société ou au sein des sections (question de politique scolaire bernoise, nouvelles tâches de l'école bernoise). Le président tient cependant à remercier sincèrement et cordialement les autorités cantonales pour l'excellente et bienveillante préparation de la révision de la loi sur les traitements du corps enseignant du 1^{er} avril 1962. Les mêmes remerciements vont également au peuple

bernois qui, une fois de plus, a manifesté sa sympathie envers ses écoles et s'est déclaré disposé à octroyer au corps enseignant bernois les moyens d'existence auxquels il a droit. Cette attitude du souverain appelle de notre part un engagement dont nous serons constamment conscients. Enfin, nous voulons inclure aussi dans nos remerciements le Cartel cantonal et les associations qui s'y rattachent, pour l'appui qu'ils nous ont donné au cours de la campagne qui a précédé la votation.

L'assemblée s'associe par des applaudissements nourris à ces remerciements.

Hommage aux disparus

Le secrétaire central donne maintenant lecture de la liste impressionnante des collègues disparus au cours de l'année 1961-1962:

Décédés alors qu'ils étaient encore en activité:

Allemann Vérene, maîtresse d'ouvrages, Courrendlin; *Bach Fritz*, maître secondaire, Frutigen; *Beuret Maurice*, instituteur, Les Montbovats; *Bovée Paul*, Collège de Delémont, Delémont; *Bratschi Hans*, instituteur, Berne; *Brunner Werner*, instituteur, Goldbach i. E.; *Furer Samuel*, maître de musique à l'Ecole normale, Berne; *Gfeller Werner*, instituteur, Berne; *Gribi Fritz*, instituteur, Stalden i. E.; *von Grünigen Erhard*, instituteur, Berne; *Hegi Emil*, maître secondaire, Bolligen; *Dr Honegger Alfred*, recteur, Berne; *Krebs Hans*, instituteur, Rumisberg; *Liechti Walter*, instituteur, Richigen; *Mertenat Marcel*, professeur à l'Ecole cantonale, Porrentruy; *Ritzenthaler Ariste*, instituteur, Courgenay; *Ruef Alfred*, maître secondaire, député, Brienz; *Ryser Elise*, institutrice, Uettligen; *Schelling-Spangler Anni*, institutrice, Berne; *Stettler-Egli Lotte*, institutrice, Lotzwil b. Gutenberg.

Retraitées:

Amstutz Ulrich, ancien instituteur, Kirchberg; *Andorfuhren Christian*, a. maître secondaire, Bienna-Boujean; *Arni Albert*, a. instituteur, Langenthal; *Arni Hans*, a. pasteur et maître d'école normale, Münsingenbuchsee; *Aeschlimann Rudolf*, a. maître secondaire, Burgdorf; *Baechler Joseph*, a. instituteur, Berne; *Beetschen Elise*, Reichenbach; *Benoit Madeleine*, a. institutrice, St-Imier; *Bigler Rud.*, a. instituteur, Thun; *Binz Hans*, a. maître secondaire, Münsingen; *Bioley Eugénie*, a. institutrice, La Tour-de-Peilz; *Boillat Jules*, a. instituteur, Les Breuleux; *Brawand Fritz*, a. instituteur, Lütschenthal; *Bühlmann Marie*, a. institutrice, Bolligen; *Burgenet Elise*, a. institutrice, Grindelwald; *Bürgi Ernst*, a. instituteur, Wynigen; *Caille Louis*, a. maître de gymnase, Berne; *Catté Georges*, a. instituteur, Montenol; *Châtelain Aaron*, a. maître secondaire, Tramelan; *von Dach Johann*, a. maître d'école professionnelle, Lyss; *Dr phil. Degoumois Léon*, a. maître de gymnase, Berne; *Demôle Esther*, a. institutrice, Bienna; *Fankhauser Gottfried*, a. directeur d'école normale, Berne; *Fritz Luise*, a. maîtresse ménagère, Berthoud; *Gammeter Martha*, a. institutrice, Berthoud; *Gasché Gaston*, a. directeur de l'Ecole de commerce Rüedi, Berne; *Gerber Anna*, a. institutrice, Rubigen; *Gfeller Hans*, a. recteur, Münsingen; *Graber Rosa*, a. institutrice, Kirchberg; *Gutmann Rosa*, a. institu-

trice, Berne; *Henziross* Eugen, a. maître de dessin, Berne; *Horisberger* Gottfried, a. instituteur, Cernier; *Huber Eduard*, a. instituteur, Berne; Dr *Huber Fritz*, maître d'école de commerce, Neuchâtel; *Hugentobler* Julius, a. instituteur, Därligen; *Iseli-Vollenwyder* Christine, a. institutrice, Hermrigen; *Isely Jeanne*, a. institutrice, Moutier; *Karrer Friedy*, a. institutrice, Urtenen; *Leuenberger* Elise, a. institutrice, Mattenbach/Madiswil; *Lieberherr* Jakob, a. maître secondaire, Oberhofen; *Lienhard* Paul, a. maître secondaire, Grosshöchstetten; *Mathys Rosa*, a. institutrice, Berne; *Mérillat* Louis, a. instituteur, Peseux; *Naef Otto*, a. instituteur, Herzogenbuchsee; *Nussbäumer* Albert, a. instituteur, Reconvilier; *Paroz* Florian, a. instituteur, La Ferrière; *Pfister* Rudolf, a. maître de progymnase, Berne; Dr *Renfer* Adrien, a. maître de gymnase, Berne; Dr *Rollier-Stigeler* Hélène, a. maîtresse secondaire, Berne; *Rüegli* Ernst, a. instituteur, Aarwangen; *Rüegger* Hermann, a. maître d'école professionnelle, Berne; *Rutsch* Marie, a. institutrice, Münchenbuchsee; *Segesemann* Albert, a. instituteur, Berne; *Soltermann* Christine, a. institutrice, Stalden; *Spreng-Krenger* Margrit, a. maîtresse secondaire, Berne; *Schaad* Walter, a. instituteur, Langnau; *Schaller* Martha, a. institutrice, Gerzensee; Dr *Schläppi* David, a. maître secondaire, Spiez; *Schumacher* Marie, a. institutrice, Reconvilier; *Schürch* Gottfried, a. instituteur, Roggwil; *Schütz* Friedrich, a. instituteur, Eriswil; *Schweizer* Friedrich, a. maître secondaire, Berne; Dr *Schweizer* Walter, a. inspecteur scolaire, Berne; *Stähli* Peter, a. maître secondaire, Zweisimmen; *Stalder* Friedrich, a. instituteur, Kramershaus/Dürrgraben; *Strasser* Gottfried, a. maître secondaire, Muri b. Bern; Dr *phil.* *Studer* Paul, a. maître d'école normale, Muri; *Tièche* Joseph, a. instituteur, Movelier; *Traversa* Rosalie, a. institutrice, Le Noirmont; *Villoz* Florentin, a. instituteur, Bienne; *Vogt* Margaretha, a. institutrice, Busswil b. Biel; *Vuille* David, a. instituteur, Chardonne s/Vevey; *Weber* Emil, a. instituteur, Bremgarten (Berne); *Wernly* Paul, a. maître secondaire, Bolligen; *Widmer* Fritz, a. recteur, Porrentruy; *Zangger* Hans, a. maître secondaire, Utzenstorf; *Zbinden* Robert, a. instituteur, Ollon (Vaud); *Zimmermann-Schneider* Ida, a. institutrice, Berne; *Zürcher* Klara, a. institutrice, Hünibach b. Thun.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus après que le président eut rendu hommage à leur activité au service de l'école et de la communauté. Combien parmi eux s'étaient acquis du mérite aussi par les grands services qu'ils avaient rendus en dehors de l'école!

Affaires administratives

Sur la proposition du président de l'assemblée sont désignés: comme traducteur, *Lucien Bachmann*, instituteur à Bienne, et comme scrutateurs, *Hans Flückiger*, Bienne-Evilard, *Ernst Hofmann*, Bäriswil, et *Arnold Schopfer*, Gessenay.

La liste des tractanda, publiée deux fois dans notre organe professionnel, conformément aux statuts, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 3 mai 1961 (publié dans l'*«Ecole bernoise»* du 20 mai 1961) sont approuvés par l'assemblée.

Au sujet du

Rapport de gestion du Comité cantonal

publié avec les comptes annuels 1961/62 et le budget 1962/63 dans l'*«Ecole bernoise»* n° 8, du 26 mai 1962, le secrétaire central, *Marcel Rychner*, donne à l'assemblée, au nom du Comité cantonal, les renseignements complémentaires suivants:

«L'année corporative écoulée a été marquée par deux faits essentiels; tout d'abord le déménagement de la place de la Gare 1, où la SIB avait son domicile depuis des dizaines d'années, à la Brunngasse 16, dans notre propre immeuble; puis une accumulation extraordinaire de travaux pour le Comité cantonal, les commissions, les employées du secrétariat; l'engagement d'une secrétaire pour la tenue du contrôle des membres devint absolument nécessaire. Le surcroît de travail s'étendit aussi aux présidents, caissiers et secrétaires des sections. J'éprouve ici, déclare le secrétaire Rychner, le besoin de les remercier tous pour leur travail désintéressé.

»La pénurie des enseignants reste un problème angoissant. Nous sommes reconnaissants aux autorités de ce qu'elles soient disposées à prendre énergiquement ce problème en main. Dans de nombreuses classes ayant souvent à leur tête et pendant longtemps des remplaçants occasionnels, un enseignement suivi et rationnel devient impossible malgré la bonne volonté parfois évidente des enseignants d'occasion; et c'est la jeunesse scolaire qui est victime de cet état de chose. L'instruction et l'éducation en souffrent. Les insuffisances qui se manifestent dans le domaine scolaire provoquent inévitablement du mécontentement au sein de la population. C'est pourquoi nous voulons approuver et appuyer toute mesure raisonnable susceptible de remédier à la situation.

»Nous tenons également ici, en qualité de représentants de tout le corps enseignant, à exprimer au Conseil exécutif, au Grand Conseil et au peuple bernois notre gratitude pour l'augmentation de 4% des traitements, ainsi que pour l'octroi d'une allocation indirecte de renchérissement de 2%. La majorité de 50% des voix acceptantes, comparées au résultat de la votation de février 1960, est des plus réjouissantes. Le résultat du scrutin doit nous donner le courage et la force nécessaire à la poursuite de notre tâche.

»Au point de vue corporatif, nous avons à vous faire part de la décision de *Paul Fink* de se retirer, en automne 1963, comme rédacteur en chef de notre organe corporatif et du *«Berner Schulblatt»*. Il m'a chargé, ajoute M. Rychner, de vous communiquer sa décision aujourd'hui. Il voulut se retirer il y a deux ans déjà, et remettre sa tâche à un collègue plus jeune. Or, le moment était alors mal choisi, parce que son départ eût coïncidé avec celui du rédacteur de la *«Schulpraxis»*. C'est pourquoi nous l'avons alors prié de se réseoir à sa décision et de poursuivre sa tâche encore pendant un certain temps. Il accepta, et personnellement je lui en exprime ici aussi ma grande reconnaissance. A présent nous devons faire droit à son désir. Le Comité cantonal mettra sa place au concours, et la nomination pourra intervenir lors de l'Assemblée des délégués de 1963; M. Fink aura ainsi le temps d'introduire son successeur dans sa fonction.

»Pour l'instant nous n'avons pas à nous étendre sur les travaux de l'Association suisse des enseignants, et pas davantage sur ceux de la Société pédagogique romande. Nos relations avec ces deux organisations sont réjouissantes, comme par le passé. Vous serez orientés aujourd'hui même sur les tâches et l'activité de l'ASE, et sur celles de la SPR par le rapport sur le Congrès qui se déroulera prochainement à Bienne.

»Je suis heureux de ce que l'assemblée de ce jour me donne l'occasion d'exprimer les meilleurs remerciements au président du Cartel cantonal des associations d'employés et des enseignants, le député au Grand Conseil *Armin Haller*, Berne, pour son grand et fructueux travail. Qu'il me suffise, pour illustrer son activité si utile, de signaler ici l'action en faveur des retraités, qu'il a mise sur pied, et ses interventions pour la révision de la loi sur les impôts.

»Encore un mot au sujet de l'administration de notre association. Comme je vous l'ai déjà signalé brièvement, elle s'est fortement développée. Il faut noter tout particulièrement le nombre encore jamais atteint des mutations, résultant de l'accroissement constant de l'effectif des membres, mais dû avant tout aux fréquents changements de postes. Le rôle des membres, qui doit donner des renseignements absolument précis, a été confié à une nouvelle employée, qui remplit sa tâche par demi-journées depuis l'automne dernier. La *perception des cotisations des membres* est également devenue plus difficile et plus étendue, non seulement pour le secrétariat central, mais aussi pour les caissiers des sections. Afin de simplifier ce travail, et pour épargner du temps et de l'argent, le Comité cantonal vous propose de sanctionner la décision suivante:

- 1^o Dans les délais impartis par le Secrétariat central, les caissiers de section verseront au secrétariat les cotisations dues par la totalité des membres.
- 2^o Ils avanceront sur l'avoir de la section les cotisations qu'ils n'auront pu percevoir à temps.
- 3^o Si, sans qu'il y ait faute du comité de section, une cotisation ne peut plus être récupérée, le secrétariat remboursera le montant à la section.
- 4^o En cas de litige, le Comité cantonal tranchera, sous réserve du droit d'appel du comité de section à l'Assemblée des délégués.

»En corrélation avec cette simplification, nous recommandons aux sections – sans vouloir nous ingérer dans leur propre administration – d'envisager la prolongation à quatre ans des fonctions des présidents et caissiers (éventuellement aussi celles des secrétaires), comme la chose est d'ailleurs prévue normalement par les statuts. Les membres du bureau d'une section ont besoin d'un certain temps pour se familiariser avec leurs tâches. Pourquoi les remplacer dès qu'ils connaissent celles-ci ?

»Une autre proposition, inscrite sous le chiffre 10 de la liste des tractanda, concerne l'*interprétation authentique de l'art. 33 des statuts*; elle est ainsi conçue:

- Le Comité cantonal propose à l'Assemblée des délégués de fixer l'interprétation et l'application de l'art. 33 des statuts par la décision suivante:
- 1^o Les vérificateurs restent en charge pendant toute la période, même s'ils passent entre-temps dans le territoire d'une autre section.
 - 2^o S'ils quittent le service de l'école bernoise:
 - variante A: la section électrique les remplacera pour le reste de la période
 - variante B: ils resteront si possible en charge; sinon, la section électrique les remplacera pour le reste de la période.

»Cette proposition est faite pour la même raison que celle qui motivait la recommandation de prolongation des fonctions des bureaux de section. Notre comptabilité prend toujours plus d'extension et devient plus compliquée. Les mutations nombreuses rendent plus difficiles le travail de la Commission de vérification des comptes»

Les deux propositions reçoivent l'approbation unanime de l'assemblée, qui sanctionne également tous les rapports annuels (du Comité cantonal, des Commissions pédagogiques de l'ancien canton et de la SPJ, du «Berner Schulblatt», de l'«Ecole bernoise» et de la «Schulpraxis»).

Comptes 1961/1962

Caisse centrale. C'est le président du Comité cantonal, *H. Bühler*, Berne, qui rapporte sur les causes du déficit qu'accusent les comptes.

«Les dépenses supplémentaires, qui dépassent largement les prévisions budgétaires, doivent être attribuées à trois causes qui, au moment de l'établissement du budget, n'étaient pas encore apparentes.

»Il faut mentionner tout d'abord les *frais de personnel* qui furent sensiblement plus élevés que ce que nous avions prévu. Le secrétaire central a déjà relevé que les travaux d'administration n'ont cessé de s'accroître au cours des dernières années, d'où la nécessité d'engager une nouvelle employée, et la fréquente mise à contribution d'une force auxiliaire. En outre, les salaires de toutes les employées ont dû être alignés sur ceux que verse la ville de Berne, comme le prévoient nos statuts et les conditions d'engagement. Puis le *déménagement* nous imposa de grandes dépenses. Il n'est certainement pas nécessaire d'entrer ici dans des détails. Dans l'installation des nouveaux bureaux nous avons été guidés par l'idée qu'il convenait d'acquérir du mobilier ayant fait ses preuves dans la pratique, afin de pouvoir travailler aussi rationnellement que possible, c'est-à-dire en gagnant du temps et en épargnant des salaires.

»Enfin, la *défense des intérêts de notre corporation* a occasionné des dépenses élevées au cours de l'exercice écoulé. Il faut citer ici, avant tout, notre contribution aux frais du comité d'action pour les projets cantonaux, parmi lesquels figurait, comme nous le savons, la loi sur les traitements du corps enseignant. Vous serez certainement d'accord avec nous si nous déclarons que ces dépenses étaient justifiées, mais qu'elles n'étaient pas

Formschönes Kunsthantwerk



INTERIEUR

Herrengasse 22, Bern

prévisibles il y a une année, lorsque nous avons présenté le budget. Quels sont parmi vous ceux qui estiment que nous aurions dû auparavant recevoir votre assentiment ? Le temps était court, il y avait urgence, si nous voulions intervenir efficacement.

»Il en est de même des frais occasionnés par la Commission de politique scolaire et par la publication de la brochure qu'elle a élaborée. L'année dernière, lorsque le Grand Conseil créa, en conclusion de ses délibérations sur la politique scolaire, une commission extra-parlementaire pour examiner les problèmes scolaires soulevés, le Comité cantonal estima qu'il était de son devoir d'ouvrir aussi la discussion sur le même sujet dans nos propres rangs. L'art. 1^{er} de nos statuts spécifie, sous la lettre i), qu'elle (la SIB) cherche à atteindre ses buts en particulier «par la collaboration à l'édification de l'école populaire répondant aux besoins de l'époque et à l'organisation rationnelle des autorités scolaires et des autorités de surveillance». Le Comité cantonal pouvait-il, en présence de cette tâche si claire, rester à l'écart ? Ne devait-il pas être en mesure de convoquer immédiatement, pour une discussion interne, les représentants du corps enseignant que la Direction de l'instruction publique avait appelés au sein de la Commission extra-parlementaire, afin de leur permettre de s'appuyer sur des postulats bien fondés ? Ne lui aurait-on pas fait des reproches s'il avait négligé la tâche qui lui est confiée ? Il eût naturellement été possible d'inscrire dans les comptes, comme poste transitoire, une partie des dépenses supplémentaires, puis de chercher à les amortir au cours des années suivantes. Mais le Comité cantonal décida à l'unanimité de vous présenter en toute franchise des comptes sans artifices. Il le fait avec la certitude que tous les membres éclairés sauront apprécier le travail de la commission et du Comité cantonal, et que les délégués se rangeront nombreux et loyalement aux raisons qui leur ont été exposées.

»Nous avons renoncé à vous présenter, avant la discussion, des propositions concrètes sur la façon de combler le déficit. Nous entendons que vous preniez librement position, et que vous ne soyez liés par aucune proposition.

»Les autres comptes, ceux du Fonds de secours et de la Caisse de remplacement, ainsi que celui de l'immeuble qui est présenté pour la première fois, accusent des excédents de recettes et corrélativement des augmentations de fortune. Le compte de l'immeuble est réjouissant ; bien qu'actuellement les locaux ne soient pas tous loués (des contrats de location sont en perspective) ces comptes présentent un excédent de recettes de 3000 francs.»

Discussion. U. Wyman, Wynigen, considère comme inadmissible le fait que le Comité cantonal ait dépassé si largement le budget sans y avoir été autorisé par les membres de l'association ; il déclare en outre que l'opportunité et la nécessité de faire intervenir la Société des instituteurs dans les discussions de la politique scolaire ont été fort contestées, et il critique tout particulièrement aussi l'édition de la brochure ; les frais provoqués par ces actions auraient pu être évités. Il propose par conséquent aux délégués de s'abstenir dans la votation sur les comptes.

H. Bühler, président du Comité cantonal : «Les dépenses occasionnées par la Commission de politique scolaire et la publication de la brochure se sont élevées à 10 000 francs. Toutes les pièces justificatives sont déposées à l'entrée de cette salle, chez la préposée à la comptabilité, et peuvent être consultées par les délégués.»

W. Kocher, Hindelbank, appuie U. Wyman en ajoutant que celui-ci n'a pas représenté une opinion personnelle mais s'est fait l'écho de la section de la Haute-Argovie et du Bas-Emmental de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes, qui a critiqué la veille la façon d'agir du Comité cantonal.

Le président fait remarquer que dans la SIB les délégués ne sont pas liés par des instructions qu'ils pourraient avoir reçues, pas davantage que les députés aux parlements fédéral ou cantonal. Il donne ensuite la parole au représentant de la Commission de vérification des comptes O. Schweizer, Berne, pour la lecture du rapport de cette commission :

Rapport des vérificateurs des comptes 1961/1962

«Les vérificateurs des comptes ont rempli, les 1^{er} et 2 mai 1962, le mandat qui leur avait été confié. De nombreux pointages ont permis de constater partout la concordance entre les pièces justificatives et les inscriptions dans les livres. Certains actifs et passifs ont été contrôlés très strictement. Les soldes des comptes sont conformes aux effectifs réels. Diverses dépenses ont également été vérifiées minutieusement.

»C'est le Comité cantonal qui rendra compte de la clôture de l'exercice à l'Assemblée des délégués, et c'est à celle-ci qu'il appartiendra de compenser, par des mesures appropriées, le déficit extraordinaire qui est apparu, et par conséquent la diminution de fortune. Des déficits de caisse ne peuvent être évités que si les exigences posées par les membres à leur association ne sortent pas d'un cadre normal et qu'ils ne lui imposent pas de nouveaux devoirs et de nouvelles tâches. Des charges nouvelles entraînent inévitablement des dépenses supplémentaires.

»M^{me} H. Peter, la première employée si méritante, a renoncé, pour des raisons de santé, au poste qu'elle occupait au secrétariat. Elle a tenu les comptes de notre association d'une manière exemplaire pendant trois décennies. Par son travail accompli avec une conscience extraordinaire, par sa minutie dans la tenue de la comptabilité et son sentiment absolu du devoir, elle s'est acquis la reconnaissance entière de la Société des instituteurs bernois.

»M^{me} M. Schaller a été chargée de la comptabilité de la société depuis l'automne dernier. Elle s'est familiarisée d'une manière remarquable, et en un délai relativement court, avec sa tâche. La comptabilité – nous le constatons avec satisfaction – reste en de bonnes mains.

»Les bilans et les comptes d'exploitation de la Caisse centrale, de la Caisse de remplacement, du Fonds de secours et de l'immeuble ont été présentés sous une forme nouvelle, qui correspond absolument à la pratique générale moderne, et qui offre une meilleure vue d'ensemble.

»Les vérificateurs proposent à l'Assemblée des délégués de donner décharge au secrétaire central, M. M. Rychner, ainsi qu'au Comité cantonal de la Société des instituteurs bernois et de les remercier – spécialement aussi son Comité directeur – pour leur grand dévouement au service du corps enseignant bernois.

Berne, le 3 mai 1962

Les vérificateurs:

O. Schweizer, Berne

D. Nickler, Wabern

Mme R. Beer-Schlup, Erlenbach

W. Mauerhofer, Oberbottigen»

Après la lecture du rapport des vérificateurs la discussion se poursuit. On entend successivement les collègues *M. Baumberger*, Köniz, de la section Berne-Campagne, le président du Grand Conseil *A. Blaser*, Urtenen, président de la section de Fraubrunnen, *H. Flückiger*, Evilard/Bienne, de la section de Bienne, *H. Leuenberger*, Schonegg, président de la section de Trachselwald, et *O. Nyffeler*, Horben-Diemtigen, président de la section du Bas-Simmental. (Afin d'économiser de l'espace, nous nous bornons à donner sommairement leurs jugements ici: le rapporteur.) Tous ces délégués proposent unanimement d'approuver les comptes de la caisse centrale et d'exprimer au Comité cantonal les meilleurs remerciements pour l'excellente gestion de l'association. Soyons reconnaissants au Comité cantonal d'avoir agi si rapidement; le «trou» aurait évidemment pu être évité si le comité s'était croisé les bras, mais alors il eût perdu une précieuse occasion de se manifester. Si la Société des instituteurs, représentée par son Comité cantonal, n'œuvre pas en faveur du développement de notre école, d'autres milieux (industriels, etc.) le feront, mais à leur manière, une manière avec laquelle nous pourrions ne pas être toujours d'accord.

Le secrétaire central *Rychner* est heureux de constater la franchise avec laquelle s'est manifestée la critique. «Ce n'est pas d'un cœur léger, déclare-t-il, que nous avons dépassé le budget, mais nous considérons qu'il eût été faux de ne rien faire, uniquement afin de pouvoir présenter de beaux comptes. C'est pourquoi aussi nous avons pris sur nous la responsabilité de justifier auprès des délégués et des membres l'excédent des dépenses dû à des tâches importantes. Il s'agit avant tout d'une question d'appréciation. Si nous avons mal agi, dites-le nous, mais notre conscience nous dit: Il y avait en jeu des intérêts importants du corps enseignant bernois, et nous les avons défendus.»

La parole n'est plus demandée.


BOLLY-Qualitäts-Hemden
 in Größen 35-47
 Mass- und Reparatur-Service
chemiserie
 Hemden-Cravatten-Spezialgeschäft
BERN: Neuengasse 7
THUN: Unterbälliz 14
INTERLAKEN: Bahnhofstrasse

Votation. Par 86 voix contre 0 (avec 98 délégués présents) les comptes de la caisse centrale sont approuvés; sont ensuite approuvés, également sans opposition, ceux du Fonds de secours, de la Caisse de remplacement et de l'immeuble.

Budget pour l'année 1962/1963, et fixation des cotisations à la Caisse centrale et à la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire. Dons

Budget. Le Comité cantonal a confié à *A. Stegmann*, président du Comité directeur, la mission de présenter à l'assemblée le budget 1962/1963; il s'acquitte de cette tâche en ces termes:

«Après l'approbation des comptes 1961/1962 par l'assemblée, nous pouvons passer à la discussion du budget 1962/1963. Deux questions se posent ici:

- Voulons-nous équilibrer le déficit 1961/1962 par une action particulière, ou l'accepter simplement comme diminution de fortune ?
- Quelle structure allons-nous donner au budget 1962/1963 ?

»Nous aurons ensuite à fixer encore les cotisations à la Caisse de remplacement.

»*A propos du déficit*: Notre fortune s'élève encore à 24 000 francs, alors qu'elle se montait à 75 000 francs avant les dépenses extraordinaires déjà signalées. Voulons-nous boucher le «trou» dont il a été question aujourd'hui ? Si oui, nous vous laissons le soin de trouver de quelle manière la chose est possible, et d'en prendre la responsabilité. Dans la solution des tâches futures, le Comité cantonal devra naturellement s'en tenir aux moyens financiers disponibles. Les vérificateurs des comptes ont pensé que l'on pourrait créer un fonds destiné à des buts spéciaux et à couvrir des dépenses imprévues et extraordinaires, afin qu'à l'avenir il soit possible d'éviter de tels dépassements d'un budget normal. Ce fonds serait à la disposition du Comité cantonal, en dehors du budget, naturellement dans le cadre des obligations et des tâches statutaires. Au surplus, je renvoie à la publication qui a paru dans l'«Ecole bernoise», n° 8, aux pages 138-141, et à la feuille annexe la et 1b qui est entre vos mains. Vous y trouvez plusieurs variantes selon lesquelles pourrait être rétabli l'équilibre cherché, pour autant que vous le décidiez, soit par un versement spécial unique, soit par plusieurs petites contributions extraordinaires réparties sur un certain nombre d'années. Il conviendrait aussi de se demander si l'on entend commencer de combler le déficit déjà à partir de l'année 1962/1963 ou seulement plus tard.»

Discussion. Voici les propositions faites:

- ne commencer que l'année prochaine à combler le déficit,
- déposer dans un fonds spécial les montants destinés à amortir le déficit.

Ces deux propositions sont repoussées à l'unanimité (avec quelques abstentions).

Là-dessus, le délégué *P. Henry*, Porrentruy, propose de percevoir au cours de l'exercice 1962/63 une contribution extraordinaire unique de 10 francs, qui permettrait de couvrir le déficit.

Votation. Par 87 voix sans opposition, cette proposition est approuvée.

Après ce scrutin, la parole est accordée encore une fois au collègue *A. Stegmann* pour lui permettre de donner des éclaircissements sur le *budget normal*; ici se pose avant tout la question: les membres désirent-ils que des suppressions soient faites dans le budget tel qu'il est présenté? («Ecole bernoise», n° 8, pages 140-141, et qui prévoit des dépenses totales de 304 000 francs). Nous en avons discuté longuement, déclare le rapporteur. Vous trouvez des possibilités de réalisation dans ce sens dans l'annexe 2, que vous avez reçue. Il faudrait alors, il est vrai, supporter divers désavantages: incapacité d'agir lors d'actions spéciales; suppression du contrôle central des membres - les sections en auraient la responsabilité; diminution de notre propre loyer, ce qui équivaudrait à diminuer le rendement de notre immeuble et rendrait quasiment impossible les amortissements; mettre 20 à 40% des frais à la charge des membres dans les cas d'assistance judiciaire; longs délais de paiement et d'amortissement pour les appareils et le mobilier de bureau, ce qui rendrait les charges futures plus lourdes et empêcherait la rationalisation; réduction des contributions aux frais de remplacement des instituteurs députés.

Si aucune suppression n'est demandée, la cotisation actuelle à la Caisse centrale devrait être majorée de 6 fr., c'est-à-dire portée de 25 fr. à 31 fr.; remarquons que l'abonnement à l'«Ecole bernoise» et à la «Schulpraxis» («Educateur») resterait inchangé, et que la cotisation totale se monterait à 50 fr. Comme nous avons déjà pu le voir dans le rapport annuel du Comité cantonal, ce montant total représente (sans la Caisse de remplacement) 0,33% du traitement moyen d'un instituteur primaire, alors que la cotisation correspondante de 24 fr. en l'année 1939 en représentait le 0,40%. *Le sacrifice financier est donc plus petit aujourd'hui, tandis que les avantages sont, pour le moins, restés égaux.* *)

Discussion. Le président du Grand Conseil *A. Blaser*, Urtenen, rend attentif aux frais, non négligeables, qui résultent de leur charge pour les instituteurs députés.

M. Haegeli, Les Reussilles, propose de renoncer à faire des coupes dans le budget présenté.

Votation. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité et accepte ensuite le budget de la Caisse centrale, qui table sur une cotisation annuelle de 50 fr. Elle donne ensuite son approbation aux cotisations à verser à la Caisse de remplacement, conformément aux propositions (voir l'«Ecole bernoise», n° 8, p. 144) qui, à part une seule exception, sont sensiblement inférieures à celle de l'année écoulée.

Dons. Le Comité cantonal propose de verser les mêmes montants que jusqu'à présent. Voici la liste des bénéficiaires:

*) **Comparaison.** Les cotisations (pour des prestations à peu près comparables) oscillent, à la Société des commerçants, de 28 fr. à 52 fr., selon l'âge; à la Fédération des ouvriers sur bois elles s'élèvent à 130 fr.; à la Fédération des ouvriers sur métaux, à 73,80 fr.; au VPOD, à fr. 104.- (dont 20 fr. environ à la caisse d'assurance en cas de décès). Avec des prestations plus modestes (journal de l'association, assistance judiciaire, etc.): Fédération du personnel des banques, 36 fr.; Association des fonctionnaires et employés de l'administration centrale fédérale, 36 fr.; Association bernoise du personnel de l'Etat, 37 fr. Pour nous s'ajoute la cotisation à l'ASE (actuellement 5 fr., à partir de 1963, 7 fr.). *Secrétariat*

Fondation suisse pour orphelins d'instituteurs	Fr. 500.—
Société bernoise des instituteurs et institutrices abstinents	» 100.—
Musée d'histoire naturelle de Berne	» 100.—
«Maison Blanche» à Eviard	» 50.—
Société cantonale bernoise pour la protection de la famille	» 50.—
Home pour jeunes filles, Château de Köniz	» 50.—
Home suisse d'éducation «Bächtelen»	» 50.—
Foyer jurassien d'éducation, Delémont	» 50.—
Ligue bernoise pour la lutte contre la tuberculeuse	» 50.—
	<u>Fr. 1000.—</u>

L'assemblée approuve cette liste. Le président du Comité cantonal, *H. Bühler*, fait au sujet de ces dons la remarque suivante: «Les montants des dons n'ont pas changé depuis des années, c'est-à-dire que nous n'avons jamais tenu compte de la dépréciation de l'argent. C'est pourquoi nous prierons le nouveau Comité cantonal de voir s'il ne conviendrait pas de hausser ces montants à partir de l'année prochaine.

Après une courte interruption des délibérations, la parole est donnée à *Albert Althaus*, maître à l'Ecole normale de Berne, nouveau président de l'Association suisse des enseignants, qui fait à l'assemblée un exposé succinct sur

Les tâches et l'activité de l'Association suisse des enseignants

Cette orientation, accueillie par les applaudissements de l'assemblée, sera publiée plus tard, dans le compte rendu de l'Assemblée des délégués de l'ASE.

Nominations

H. Bühler adresse des remerciements cordiaux aux délégués pour leur acceptation loyale et compréhensive des comptes et du budget. Le travail du Comité cantonal a ainsi été sanctionné. Ce vote de confiance, déclare-t-il, est valable aussi pour le nouveau Comité cantonal qui, se sentant puissamment épaulé par les représentants de l'association, saura prendre ses responsabilités, et traitera au plus près de sa conscience les tâches parfois difficiles qui lui seront confiées. Puis *H. Bühler* donne connaissance des propositions faites pour les nominations prévues aux tractanda. Sont alors réélus, respectivement élus:

- comme président de l'Assemblée des délégués, le recteur *Dr P. Pflugshaupt*, Berne; comme vice-présidents, *F. Gerber*, *Zweisimmen*, et *R. Lutz*, *Tavannes*, les trois pour une nouvelle période allant du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1966;
- deux membres du Comité cantonal, pour la même période (selon statuts, art. 29, lit. b), sur la proposition des régions entrant en considération: *Mme E. Bleuer*, de l'Ecole professionnelle du personnel de vente, Berne, et *M. Raymond Beuchat*, maître à l'Ecole cantonale de Porrentruy (proposé par le corps enseignant primaire jurassien);

- c) comme section vérificatrice (art. 33) du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1966, la section de Bienne-La Neuveville (sur la proposition du Comité cantonal);
- d) 47 délégués et 13 délégués remplaçants comme représentants de la SIB à l'Assemblée des délégués de l'ASE, du 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1966; la liste de ces délégués, à laquelle il faut ajouter le nouveau président cantonal, A. Stegmann, délégué d'office, a été publiée dans l'*«Ecole bernoise»*, n° 14/15, pages 237/238.

Avant de sanctionner cette liste, l'assemblée est invitée à donner son approbation aux *lignes directrices* qui lui sont soumises par le Comité cantonal sur l'*élection des délégués bernois à l'Association suisse des enseignants (ASE-SLV)*; voici ces directives:

- 1^o Comme par le passé, la SIB élira ses délégués et suppléants pour une période de *quatre ans*, faisant ainsi exception à l'art. 9 des statuts de l'ASE-SLV (durée de fonction: 3 fois 3 ans) avec l'assentiment de l'ASE.
- 2^o Les délégués sont rééligibles pour une deuxième période de 4 ans.
- 3^o En cas de sortie de l'enseignement pour une raison autre que la mise à la retraite, le délégué sera considéré comme démissionnaire. Il sera remplacé, automatiquement, pour la période en cours, par un suppléant, dans l'ordre.
- 4^o Cette période incomplète ne sera pas imputée au suppléant lors d'une réélection (al. 2^o).
- 5^o Le Comité cantonal proposera à l'Assemblée des délégués SIB de nommer comme délégués et suppléants à l'ASE-SLV, les membres suivants:
 - a) les membres du Comité cantonal et les vérificateurs des comptes *sortis de charge*;
 - b) les membres du bureau de l'Assemblée des délégués SIB;
 - c) le secrétaire central;
 - d) les rédacteurs de l'*«Ecole bernoise»* (2) et de la *«Schulpraxis»* ainsi que le correspondant jurassien à l'*«Educateur»*;
 - e) d'autres membres ayant rendu des services à la SIB.
- 6^o Comme par le passé, le Comité cantonal charge le Comité directeur et, en cas d'urgence, le Secrétariat de pourvoir au remplacement des délégués (et suppléants) empêchés d'assister à une assemblée des délégués.

Résolution

L'Assemblée des délégués SIB *approuve* en principe ces directives, tout en se réservant le droit d'élection des délégués à l'ASE comme par le passé.

Programme d'activité 1962/1963

Commission pédagogique de la partie allemande du canton. Président: H. Mühlthaler, instituteur, Egg bei Röthenbach i. E.: «D'entente avec le Comité cantonal, dit-il, la commission propose de soumettre à une discussion approfondie, au cours de l'année 1962/63, les thèses publiées dans la brochure sur les questions de politique scolaire.» L'assemblée donne son approbation.

La Société pédagogique jurassienne communique par la voix de son président, M. Haegeli, Les Reussilles, que

son programme d'activité a été publié dans l'*«Ecole bernoise»*, avec le rapport annuel (n° 9, p. 158), et qu'il n'a rien à y ajouter.

Divers et imprévu

Le président Pflugshaupt donne la parole à M. le conseiller d'Etat, Dr Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique.

Celui-ci se plaît à relever les excellentes relations qui existent entre son département et le Secrétariat de la SIB. Il n'ignore pas que notre association a ses soucis, mais il ajoute, avec un brin d'humour, que le département qu'il dirige a aussi les siens, qui sont plus grands que les nôtres! Puis il déclare à l'assemblée qu'il travaille présentement à l'élaboration d'un nouveau décret concernant les traitements assurés, et la possibilité de remettre au Grand Conseil la compétence d'ajuster les traitements du corps enseignant chaque fois que sont réadaptés ceux du personnel de l'Etat. Or, cette opération n'est pas facilement réalisable, car elle se heurte à des objections juridiques.

M. Moine est heureux de constater que le nouveau Grand Conseil compte trente députés instituteurs. «La démocratie bernoise, ajoute-t-il, n'est pas un vain mot, surtout si l'on sait que dans d'autres cantons il n'est pas possible aux instituteurs de siéger au Grand Conseil.» Puis il poursuit: «Le nombre, c'est-à-dire la force, implique la prudence. Je ne donne pas de conseils aux députés. Cependant, dans l'intérêt même de l'école, et surtout dans la défense de leurs propres intérêts matériels, mieux vaut que les députés instituteurs restent au deuxième plan, afin qu'ils ne puissent être accusés facilement d'être à la fois juge et partie.»

Puis passant à ce que l'on a appelé le malaise scolaire, dont on a beaucoup parlé, il pense qu'il est propre à Berne et aux environs de la ville, et qu'il est dû surtout à la présence de nombreux Confédérés qui ignorent l'organisation scolaire bernoise, l'autonomie communale et le rôle des commissions d'école. En outre, ces mêmes Confédérés n'attribuent pas à la notion d'*«école secondaire»* le même sens que nous lui donnons dans le canton de Berne.

Une commission que la Direction de l'instruction publique a nommée pour étudier la réforme des structures a élaboré un rapport qui paraîtra très prochainement. «J'ai dû constater, ajoute M. Moine, que l'école bernoise n'a besoin que de légères adaptations; nous nous en occuperons au cours de la prochaine législature.»

Sans attendre les conclusions de la commission officielle, le Département de l'instruction publique a déjà procédé à des innovations urgentes; ainsi:

- a) l'ouverture d'une nouvelle Ecole normale de caractère mixte et sans internat à Langenthal, le mois d'avril dernier, qui promet d'être une expérience intéressante, car les élèves peuvent rentrer chez eux chaque soir;
- b) la soumission au Grand Conseil d'un texte de loi, déjà pour la session de septembre, qui doit permettre l'ouverture de nouveaux gymnases, l'un à Interlaken et un deuxième à Langenthal, ainsi que la suppression de tout écolage dans les gymnases du canton.

Le directeur de l'Instruction publique termine son discours en demandant au corps enseignant de lui aider à lutter contre les critiques injustifiées adressées à l'école. «La meilleure façon d'y parvenir, conclut-il, consiste pour chacun à faire son devoir en ne pensant qu'aux intérêts des jeunes et à ceux du pays.»

Le discours de M. Moine est chaleureusement applaudi.

L'Assemblée des délégués de l'année dernière avait décidé d'organiser une action en vue de venir en aide à une école de la station de développement de Nyafaru, en Rhodésie du Sud. Cette année encore c'est le collègue *Richard Schori*, maître secondaire à Berne, membre du Comité cantonal, qui, au nom du Comité directeur, rapporte sur cet objet, en ces termes :

«Il y a une année le Comité cantonal de la SIB s'est adressé aux sections, par la voie de l'«Ecole bernoise», puis aux membres de l'Assemblée des délégués, afin de les engager à entreprendre une action en faveur de l'école de Nyafaru. Deux groupes d'enseignants se sont annoncés, jusqu'à présent, la section de Konolfingen et la Société bernoise des institutrices qui, dans un effort louable, ont réuni 5000 francs jusqu'à ce jour. Mais c'est encore beaucoup trop peu; pour pouvoir ouvrir chaque année une nouvelle classe de 45 enfants africains, il faudrait disposer de 20 000 francs annuellement.

»Jusqu'à présent le Comité cantonal n'est intervenu ni par notre journal, ni directement auprès des sections pour les engager à développer leur effort. Il hésita, non sans raison, en présence du projet. Certains milieux, bien au courant des circonstances africaines, lui avaient «soufflé» que le comité de patronage de la Station de développement de Nyafaru comprenait aussi des personnes teintées de communism. C'est la raison pour laquelle le Comité cantonal jugea qu'il était de son devoir d'éclaircir minutieusement la situation; ce qui fut fait par l'intermédiaire de la Mission de Bâle et des amis de l'African Development Trust en Angleterre, entre autres par le chef de l'Eglise anglicane, l'archevêque Lord Fisher, et finalement par le Département politique fédéral qui s'adressa directement au consul suisse en Rhodésie du Sud. Le résultat de toutes ces investigations est réjouissant et sans équivoque: les accusations se sont révélées absolument sans fondement. Aujourd'hui on peut donc, sans réticences, s'attacher à cette tâche et l'appuyer. Le consul suisse en Rhodésie du Sud a pu établir une liaison avec l'école de Nyafaru; un instituteur suisse y est déjà à l'œuvre et nous a envoyé récemment sa première lettre. La liaison directe est ainsi établie, et le moment est venu, pour le Comité cantonal, de donner à cette action une nouvelle impulsion.

»Un nouvel appel illustré a paru dans l'«Ecole bernoise» du 2 juin écoulé. Plus tard seront publiés des lettres, des rapports, de nouvelles photographies que nous remettront l'instituteur suisse de Nyafaru. Les sections qui se seront annoncées, éventuellement des écoles ou des enseignants qui s'y intéressent individuellement recevront directement les rapports et des illustrations.

»Si nous nous adressons à vous ici, chers collègues, c'est pour vous demander de ne pas attendre jusqu'à l'automne pour entreprendre quelque chose. Le mieux serait de désigner des personnes de liaison qui auraient pour

mission d'établir des relations directes avec le *représentant du Comité cantonal* pour les questions d'aide aux écoles des pays en voie de développement, votre serviteur, *R. Schori*, maître secondaire, Bottigenstrasse 104, Bümpliz-Berne.

»Chers collègues, le Comité cantonal voit, dans l'appui donné à l'école de Nyafaru, une forme de l'aide aux pays en voie de développement, qui lui paraît particulièrement favorable à une action dirigée, dans laquelle le corps enseignant bernois, et spécialement aussi les écoliers, peuvent entrer en contact direct avec des êtres humains d'une autre couleur.

»C'est pourquoi le Comité cantonal vous prie d'accorder votre appui à cette action, et dans cette attente il vous exprime ses meilleurs remerciements.¹⁾

La parole est encore donnée à la vice-présidente du Comité cantonal, Mlle *Dora Bähler*, institutrice à Berne, qui s'adresse à l'assemblée en ces termes :

«*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les invités, chers collègues,*

»Permettez-moi, au terme de cette assemblée qui fut bien chargée, de retenir encore brièvement votre attention.

»A la manifestation dédiée à Pestalozzi, les enseignants de la ville de Berne honorent chaque année leurs collègues, instituteurs et institutrices, qui ont à leur actif 25 ou 40 années d'activité, dans la commune et le canton.

»Dans les autres sections de notre association on procède probablement d'une manière analogue envers de nombreux instituteurs et institutrices, et on leur exprime de la reconnaissance pour leur fidèle activité au service de l'école. Mais vous auriez à peine pensé qu'une assemblée des délégués aurait aussi l'occasion, tout comme une assemblée de section, d'inscrire une personnalité au tableau d'honneur: nous avons parmi nous un collègue des plus méritants, qui a aussi passé 25 années au service de l'école, dont 5 1/2 années ont été consacrées tout particulièrement au corps enseignant bernois.

»Vous avez certainement deviné le nom du collègue que nous entendons honorer, c'est notre secrétaire central M. Marcel Rychner. Le Comité cantonal, et avec lui certainement aussi l'Assemblée des délégués et l'ensemble du corps enseignant bernois, le félicitent pour ce jubilé, et le remercient à cette occasion pour le grand et lourd travail qu'il accomplit avec distinction tout au long de l'année, et nous espérons qu'il en sera encore longtemps ainsi.»

L'assemblée s'associe à ces remerciements et félicitations par de longs applaudissements. Le secrétaire central remercie modestement pour la reconnaissance qui vient de lui être témoignée.

Il est 13 heures. La parole n'est plus demandée, et le président peut clore l'assemblée. Il remercie ses collaborateurs, invite tous les participants à se rendre au Bürgerhaus pour le repas de midi, et souhaite à chacun un bon retour dans son foyer.

Les rapporteurs officiels: *P. F.* et *R. B.*

¹⁾ D'entente avec les présidents des sections de langue française, le secrétariat cherchera un partenaire analogue pour le Jura, d'expression française, afin de faciliter le contact.

Rapport

sur l'entretien du Comité cantonal de la SIB avec les délégués et les présidents de section

La liste des tractanda de l'Assemblée des délégués de la SIB, du 6 juin 1962, annonçait qu'un entretien aurait lieu l'après-midi du même jour sur la politique scolaire bernoise.

Péu après 15 h. le président du Comité cantonal, *Hermann Bühler*, ouvre cette assemblée à laquelle participent 90 collègues.

Alfred Stegmann, président de la commission spéciale de la SIB, revient encore une fois, dans son exposé d'ouverture, sur les motifs qui ont incité le Comité cantonal à intervenir dans l'examen de la politique scolaire bernoise (voir à ce propos le rapport annuel publié dans l'*«Ecole bernoise»*, n° 8, du 26 mai 1962, page 132, sous le titre *«I. Questions scolaires et professionnelles»*). Il souligne particulièrement le fait que le rapport final de la grande commission spéciale a été présenté le 18 octobre 1961 à une conférence des présidents de section et des instituteurs députés, qui lui donnèrent leur approbation. – Dans la deuxième partie de son exposé le collègue Stegmann fait part aux participants des intentions prochaines du Comité cantonal quant à la politique scolaire. Celui-ci ne pense pas, déclare-t-il, prendre des décisions importantes avant que soit publié le rapport de la commission officielle. En premier lieu il appartient maintenant aux sections de discuter les 80 thèses à fond. – Mais le Comité cantonal n'aimerait pas rester inactif. Il s'est demandé quelles sont les thèses qui pourraient être réalisées au sein de notre association sans modifications de la loi. Il lui a paru particulièrement urgent de s'attacher aux thèses 33 (perfectionnement de l'instituteur) et 35 (conseils aux jeunes instituteurs); cependant les thèses 39 (conseillers pour la construction de bâtiments scolaires), 64 (ouverture de pourparlers avec les écoles professionnelles), et 70c (homes pour étudiants et apprentis) devraient aussi pouvoir être réalisées rapidement. En outre il faudra s'attacher davantage à l'étude d'autres systèmes scolaires. Enfin le Comité cantonal aimerait aider à éclaircir diverses questions scolaires par l'organisation de conférences données dans divers domaines par des professionnels connus.

Alfred Stegmann a ensuite le plaisir de donner connaissance des thèses qui sont déjà réalisées aujourd'hui, ainsi les thèses 25 (création d'une nouvelle école normale), 69 c (répertoire des bourses) et 78 (rassemblement de matériel statistique – la création d'un poste de statisticien à la Direction de l'instruction publique a été approuvée).

Après cette orientation le président *H. Bühler* ouvre la discussion générale. Comme elle n'est pas utilisée, on passe immédiatement au point b des tractanda: Suggestions et compléments au rapport *«Nouvelles tâches de l'école»*. Plusieurs orateurs prennent alors part à une

longue et loyale discussion sur la manière de procéder du Comité cantonal; le travail de ce dernier reçoit l'approbation unanime de l'assemblée. On se demande toutefois s'il était opportun de publier le rapport avant que les sections aient eu l'occasion d'en prendre connaissance. Là-dessus le secrétaire central expose les raisons pour lesquelles le Comité cantonal s'est vu contraint de publier le rapport et de donner à son sujet des éclaircissements au cours d'une conférence de presse (voir encore à ce propos le rapport annuel). Par les thèses, ajoute-t-il, nous n'avons voulu formuler que des propositions à étudier et à discuter. Finalement les paroles du député au Grand Conseil *V. Boss*, par lesquelles celui-ci exprime les meilleurs remerciements au Comité cantonal pour son grand travail, et considère le rapport de la commission comme une preuve que le corps enseignant est ouvert à tous les problèmes qui se posent aujourd'hui à l'école, reçoivent la ferme approbation des délégués. Une discussion franche de toutes les questions soulevées par les 80 thèses évite le reproche qui pourrait être fait de l'extérieur, selon lequel il ne se passe rien chez nous. Et de tels reproches ne pourraient nous faire que du tort.

Après cette approbation interne on passe au tractandum suivant, *«Echanges de vues sur la marche à suivre»*. Une première proposition émanant du sein de l'assemblée, que soit donnée au Comité cantonal la compétence de poursuivre les discussions engagées, puis une deuxième, demandant que les thèses présentées par le collègue Stegmann reçoivent, si possible, une solution, sont approuvées par toute l'assemblée, sauf quelques abstentions. – Le président *Bühler* communique encore, au sujet des cours de perfectionnement pour instituteurs (en sa qualité de directeur d'école normale il est président de la Commission cantonale), que les crédits nécessaires sont disponibles et seront accordés en tout temps sur demandes motivées. Il engage les délégués à prendre l'initiative d'organiser de pareils cours partout où le besoin s'en fait sentir. Il n'est certainement pas indiqué d'en organiser et de les diriger par une instance centrale de Berne. Les efforts développés ainsi par tout le corps enseignant bernois doivent être intensifiés au sein des sections et par certaines associations. L'appui financier de Berne leur est assuré.

Le président *Bühler*, après avoir adressé encore les meilleurs remerciements à tous les délégués et présidents de section pour leur loyale participation aux délibérations, et l'appui unanime donné au Comité cantonal en ce qui concerne la politique scolaire bernoise et la poursuite active de ces travaux, prononce la clôture de l'assemblée à 17 h. 40.

Le rapporteur officiel: *Richard Schori*

Résolution

La section d'Aarwangen de la SIB a pris connaissance, dans sa séance du 20 juin 1962, à Langenthal, de la décision de l'Assemblée des délégués du 6 juin 1962. Elle constate avec regret que les comptes, comparés au budget, accusent un déficit d'environ 50 000 francs. Elle ne peut pas admettre sans autre que le Comité cantonal ne soit pas resté dans le cadre du budget approuvé

Für
formschöne Brillen
zu
FRAU SPEK OPTIK
Zeughausgasse 5, Bern

par l'Assemblée des délégués. Elle constate que la publication arbitraire et prématuée des thèses de politique scolaire a contribué dans une large mesure à ce dépassement extraordinaire du budget. Elle regrette que cette publication ait eu lieu sans que la section d'Aarwangen ni les autres sections de la SIB aient pu préalablement prendre position à ce sujet.

Société des instituteurs bernois
Section d'Aarwangen

Epilogue du Comité directeur

1. La résolution de la section d'Aarwangen qui précède repose vraisemblablement sur une orientation erronée. La publication du rapport final dans l'*«Ecole bernoise»* a coûté exactement 1500 francs, l'impression et l'expédition de la brochure elle-même 1450 francs.
2. Les circonstances exigeaient instamment:
 - que les travaux soient poussés rapidement et qu'ils parviennent à une conclusion provisoire, afin que la commission officielle puisse encore en tirer profit;
 - que le rapport soit remis en même temps aux autorités et à nos membres si l'on voulait éviter au comité le reproche de pratiquer une activité occulte;
 - que le rapport ainsi accessible aussi à la presse puisse être commenté, afin d'éviter, autant que possible, des malentendus.
3. L'Assemblée des délégués compétente a approuvé les dépassements du budget, en toute connaissance de cause, à une forte majorité, sans opposition; la discussion subséquente sur la manière d'agir du Comité cantonal au sujet de la politique scolaire a également abouti à un vote approuveur indiscutable.
4. Au surplus, nous laissons à nos membres le soin de juger.

Le Comité directeur:

Alfred Stegmann, président Dora Bähler Richard Schori

L'année Rousseau à l'Ecole cantonale de Porrentruy

Le but des études, dans un lycée, est sans doute de donner aux élèves une solide culture humaniste. Il convient dès lors que des étudiants profitent du deux cent cinquantième anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau pour parfaire leur connaissance de ce philosophe. C'est pourquoi l'Ecole cantonale de Porrentruy a pris l'heureuse initiative d'organiser, durant cet été, un cycle de conférences sur Rousseau pour les étudiants de toutes les sections.

Il était indiqué de laisser à M. H. Guillemin le soin d'assurer le premier exposé. Et c'est avec le talent qu'on lui connaît que M. Guillemin parla de la vie de Jean-Jacques. Ce dernier fut, dès sa jeunesse, un tourmenté. Ses premières années vagabondes sont à la source de déceptions qui se multiplièrent par la suite. Peu à peu Rousseau sent autour de lui les oppositions augmenter. Il est poursuivi par l'Eglise, par le pouvoir civil et même par ses anciens amis.

M. Guillemin sut alors admirablement montrer le drame intérieur qui se joue dans le cœur du philosophe. Les encyclopédistes eux-mêmes ne se sentent plus à l'aise avec Rousseau car ce dernier n'admet pas leurs théories d'une manière absolue. Il n'accepte certainement pas qu'on traite les apôtres de «douze faquins», selon l'expression d'une lettre de Voltaire. Avec son inquiétude et d'après ses goûts, Rousseau demeure religieux. Dans la *«Profession de foi du Vicaire savoyard»*, l'auteur ne craint pas d'écrire: «Je vous avoue que la majesté des Ecritures m'étonne, que la sainteté de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe: qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même?... et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros.»

M. Guillemin souligne qu'on ne saurait oublier de pareils textes et pour une biographie intérieure ces lignes sont révélatrices. Le brillant plaidoyer de M. Guillemin sut en somme inviter le jeune auditoire à ne pas être trop catégorique dans la façon de juger l'étrange Jean-Jacques: en cette âme douloureuse une soif d'idéal persista jusqu'à la mort, malgré l'amertume causée par des déboires successifs.

*

On ne pouvait traiter de l'œuvre de Rousseau sans consacrer toute une conférence à l'*«Emile»*. Ce fut la mission de M. C. Beuchat, professeur à Porrentruy, qui résuma d'une manière très vivante ce traité d'éducation parfois indigeste. La pédagogie de Rousseau - qui lui-même confiait si volontiers ses rejetons à l'œuvre des enfants trouvés - ne saurait s'appliquer à la lettre. Des parents, sans se soucier des rhumes, laisseraient difficilement le vent souffler nuit et jour sur le petit parce qu'il a cassé les fenêtres de sa chambre, puisque ce n'est que plus tard qu'il faudra, sans rien dire, raccommoder les vitres... Le principe de base pour Jean-Jacques est qu'il faut faire des polissons pour obtenir des sages... Tout n'est pas à dédaigner dans cette théorie et Rousseau écrit avec perspicacité: «Loin d'être attentif à éviter qu'Emile ne se blesse, je serais fort fâché qu'il ne se blesse jamais, et qu'il grandit sans connaître la douleur. Souffrir est la première chose qu'il doit apprendre, et celle qu'il aura le plus besoin de savoir.»

Cependant il y a des degrés à observer dans cette manière d'inculquer à l'enfant l'art de connaître la vie. On sait que les directives de Rousseau sont parfois naïves ou utopiques. A mesure que le petit grandit on développera en lui d'abord le sens de l'amitié et ensuite celui de l'amour. Le jeune homme apprendra qu'une femme a pour mission de plaire à son époux et qu'il faut



se méfier «d'une fille savante et bel esprit,... fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde».

C'est avec beaucoup de charme que M. Beuchat présenta la pédagogie de Rousseau, montrant le bien comme aussi les faiblesses que présente l'«Emile». Et on ne saurait oublier que Rousseau écrivait pour le peuple qui seul compte, selon cet auteur, en comparaison du peu de seigneurs et de savants qui habitent la terre. Et l'«Emile» ne continuera pas la pédagogie religieuse du siècle précédent, puisque Rousseau affiche un profond mépris pour les mystères du christianisme, car les enseigner à l'enfant, c'est lui «apprendre à mentir de bonne heure»...

*

Les maîtres et les élèves de l'Ecole cantonale doivent à Rousseau d'avoir goûté le régal que fut la conférence de M. J. Savarit, durant une heure ensoleillée. Avec esprit et grâce le professeur présenta en Rousseau l'homme de l'imagination. Par les «Dialogues» et par les «Rêveries» Jean-Jacques arrive à un épanchement du songe dans la vie réelle. Une certaine névrose pousse Rousseau à déformer et à falsifier les images, car tel est aussi le rôle de l'imagination lorsqu'elle devient maldive.

Chez Rousseau il y a le littéraire dont le système est fondé sur la subjectivité. Lorsque l'auteur a besoin d'une balance il prend son propre poids comme mesure. Mais, comme dit Du Bos, à cette descente en soi s'alimenteront les plus grands fleuves du XIX^e siècle. La sensibilité de Rousseau est nouvelle. Elle n'est plus habillée comme chez Mme de Clèves. C'est de l'introspection et la vie intérieure devient le seul bonheur concevable. Or ceci est une erreur, et M. Savarit a bien souligné que l'introspectif pur est toujours malheureux. Même à Port-Royal on savait que dialogue avec soi-même ne suffit pas...

Quant au Rousseau politique il informe la Révolution française. Le «Contrat social» sera le breviaire du Jacobinisme et c'est la Convention qui décide de transporter les restes de Jean-Jacques au Panthéon. L'éloquence des Girondins s'inspire de Rousseau.

Maniant admirablement la belle langue française, M. Savarit a démontré que si Rousseau est un maître dans la sensation, il perd tous ses moyens dans l'idéologie. Même s'il connaissait la beauté des mots, Jean-Jacques ne savait pas bâtir des chaînes d'idées.

*

M. J.-M. Moeckli, professeur à l'Ecole cantonale, assura le délicat travail de montrer Rousseau comme celui qui dit volontiers «Je». Les «Confessions» et les «Dialogues» en sont la preuve. Et l'emploi de ce je a pour but une douloureuse tentative de justification. Jean-Jacques se targue d'une originalité absolue qui veut s'affranchir des normes sociales. Cela le conduit à l'orgueil d'écrire qu'il est «très persuadé que de tous les

hommes que j'ai connus en ma vie, aucun ne fut meilleur que moi». Mais il n'y a pas seulement l'orgueil dans les confidences de Rousseau, il y a encore l'obsession d'un être qui se méfie maladivement des autres. L'auteur dira que la véritable vie d'un homme n'est connue que de lui-même. D'ailleurs ce ne sont ni les actes, ni les écrits qui définissent quelqu'un, mais ses sentiments: «il faut expliquer les discours d'un homme par son caractère, et non son caractère par ses discours».

Cette conception de la vie, où le sentiment et non pas l'acte est un témoignage valable pour juger l'homme, entraîne inmanquablement la solitude. Très souvent Jean-Jacques utilise des termes qui expriment l'isolement: «seul, sans appui, abandonné, sans ami, sans conseil». Ce solitaire goûtera une joie amère au fond de son abîme où il n'y a plus rien à craindre ni à espérer.

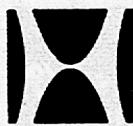
Avec beaucoup d'érudition et de finesse M. Moeckli montra comment Rousseau, loin d'être tranquille dans sa solitude, vivait avec l'impression d'être «enterré vivant parmi les vivants». Jean-Jacques n'est pas qu'un insatiable qui passe de la joie au désespoir. C'est un paranoïaque qui souffre de la folie de la persécution et du délire d'interprétation. Même s'il eut effectivement de multiples ennemis, Rousseau exagère de façon morbide ce sentiment d'une hostilité ambiante qui fait de lui un exilé et un proscrit souffrant dans la société, tout en restant ami de l'homme.

*

Pour terminer le portrait de Rousseau il était opportun de présenter le philosophe sous l'aspect sociologique. C'est ce que fit M. M. Erard, professeur à l'Université de Neuchâtel, avec une grande connaissance de ce difficile problème. Le «Contrat social» a surtout été lu grâce à la Révolution. En la seule année 1792 il y eut six rééditions de cet ouvrage qui sera, plus tard, diversement apprécié. Pour s'intéresser à la société Rousseau utilise des principes qui partent de la nature de l'homme, de ses constituantes psychologiques, tandis qu'ensuite on étudiera la société comme telle, en tant qu'une valeur en soi. Rousseau prétendait être un observateur plutôt qu'un moraliste. Mais dans le fond il voulait devenir le médecin social qui désire rendre l'homme meilleur et plus juste. Il y a une certaine contradiction chez Jean-Jacques qui prétend être ami de la vérité sans système, alors qu'il tire ses conclusions de principes établis.

Les méthodes de sociologie chez Rousseau recourent à la comparaison, à l'opposition et à la métaphore. Cependant de nouvelles contradictions surgissent car Jean-Jacques loue le despotisme et le pouvoir absolu de la société, tout en demeurant un ami de l'individu. Il nourrit une haine violente pour la révolution et la guerre civile. Rousseau pense sans doute à une Europe des peuples. Mais il sait que déjà la société globale est difficile à constituer. Le contrat social lie les hommes mais ces derniers n'ont pas les talents également répartis: les uns dépassent les autres. Alors l'homme est asservi à un Etat dégradé qui n'est plus celui de nature.

Les solutions sont diverses. Ou bien le riche offre le pacte social pour se protéger et utiliser l'adversaire. Ou bien les bourgeois feront eux-mêmes la révolution. Même, grâce au pacte social, l'homme trouvera simplement l'ordre qui est à la base de la moralité... Ces



WOHNGESTALTUNG
HEYDEBRAND SWB
METZGERGASSE 30, BERN

solutions, une fois de plus, entraînent la contradiction. Dès le XIX^e siècle, du point de vue social, le prestige de Rousseau va diminuer sensiblement. M. Erard, avec distinction, a résumé en une heure un sujet si grave, le rendant intelligible à de jeunes auditeurs peu habitués à de pareils propos.

*

On voit donc que l'Ecole cantonale a su montrer aux élèves de Porrentruy la grandeur et la misère de Rousseau. Cet écrivain est très discuté actuellement. Un journal français bien connu le traitait récemment de pleurnicheur agressif et de prosateur bêlant, alors que des ouvriers d'usine s'attachent à Jean-Jacques et qu'en URSS l'*«Emile»* alimente la pédagogie soviétique... Il était donc très sage de montrer à des étudiants le côté attachant de Rousseau, la valeur de ses idées et de ses projets, sans accorder cependant plus d'importance qu'il ne faut à un écrivain tourmenté, chez qui la souffrance intérieure influence nettement la doctrine proposée.

Le juste milieu a toujours été le propre de la vertu. Il convient de garder également cette mesure exacte pour estimer un auteur et une œuvre. S.

DIVERS

Musée scolaire (Schulwarte) Berne

Vingt-cinq années de tourisme pédestre dans le canton. A l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'Association bernoise de tourisme pédestre, celle-ci a organisé, en collaboration avec le Musée scolaire de Berne, une exposition sur les excursions à pied. A notre époque de motorisation à outrance, l'œuvre du tourisme pédestre prend une signification croissante. Il s'agit avant tout de donner à la jeunesse une nouvelle impulsion pour l'engager à faire des excursions à pied, dont la valeur ne saurait être assez estimée.

L'exposition s'est ouverte le mercredi 4 juillet, et fermera ses portes le 27 octobre 1962. Elle peut être visitée du mardi au samedi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.; le dimanche et le lundi relâche. L'entrée est gratuite.

Université populaire jurassienne. *Programme des stages 1962*

1. A la découverte de la nature. Etude monographique du Doubs, avec excursions et visites. Professeurs: MM. Krähenbühl, médecin, Saint-Imier, Bouvier, professeur, Porrentruy, Greub, directeur des FMB, Delémont, Cl. Lapaire, conservateur, Zurich. Du 23 au 25 juillet (rendez-vous le lundi 23 juillet à 9 h., à la maison d'école de St-Ursanne). Inscription: Fr. 40.-.

2. Colloque Gonseth. *Les fondements de la science.* Professeur: M. F. Gonseth, ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. Du 26 au 28 juillet (rendez-vous le jeudi 26 juillet à 9 h. 30, au Château, à Delémont). Inscription: Fr. 35.-.

3. Cinéma amateur. Théorie et pratique du cinéma amateur, avec excursions et discussions des travaux. Professeur: M. J. Charpié, photographe, Lausanne. Du 23 au 24 juillet (rendez-vous le lundi 23 juillet à 9 h. 30, au Château, à Delémont). Inscription: Fr. 35.-.

4. Photographie. Cours de perfectionnement (noir-blanc et couleurs), avec excursions et discussion des travaux. Professeur: M. J. Charpié, photographe, Lausanne. Du 26 au 28 juillet (rendez-vous le jeudi 26 juillet à 9 h. 30, au Château, à Delémont). Inscription: Fr. 35.-.

5. L'art dans le Jura au XVIII^e siècle. Avec visites commentées à Delémont, Porrentruy et Bellelay. Professeur: M.

M. Lapaire, professeur, Porrentruy. Du 1^{er} au 3 août (rendez-vous le mercredi 1^{er} août à 9 h. 30, au Château, à Delémont). Inscription: Fr. 35.-.

Inscription: jusqu'au 18 juillet, en versant Fr. 35.- (éventuellement Fr. 40.-) au compte de chèques postaux IVa 5081, Université populaire jurassienne, Stages, avec indication du numéro du stage. Dans la finance d'inscription sont compris: le cours, les repas de midi, les excursions.

Renseignements complémentaires: J.-M. Moeckli, secrétaire général de l'Université populaire jurassienne, place des Bennelets 4, Porrentruy. Tél. 066 - 6 20 80. Pour la Commission des stages de l'Université populaire jurassienne:

J.-M. Moeckli, secrétaire général

BIBLIOGRAPHIE

Cadet Roussel. Numéro de juillet/août 1962, 16 pages

Vos tout petits seront heureux de lire ou d'écouter les charmantes histoires et contes spécialement consacrés aux vacances et abondamment illustrés. Leurs petits camarades, poètes en herbe, leur donneront peut-être le désir d'écrire comme eux de délicieux poèmes.

Un numéro tout ensoleillé que les enfants non abonnés peuvent se procurer au prix de 30 ct. à l'Administration de «Cadet Roussel», rue de Bourg 8, Lausanne, compte de chèques postaux II 666.

E. Cavin, Mon second Livre. Un volume de 240 pages, format 16 × 22 cm., couverture illustrée en couleurs, dos toile, 116 dessins noir et couleur de J. Perrenoud. Editions Payot, Lausanne. Fr. 7,50.

Sous le titre *Mon second Livre*, un nouveau manuel de lecture à l'usage des élèves de 2^e et 3^e années de l'enseignement primaire sort de presse. Il apporte un renouvellement bienvenu dans l'enseignement de la lecture, pour le plaisir des milliers d'enfants qui, par lui, vont s'initier non seulement au mécanisme de la lecture, mais à l'étude active des textes. L'auteur, professeur de pédagogie à l'Ecole normale de Lausanne, a mis à profit son expérience acquise au contact des enfants aussi bien que des jeunes institutrices et institutrices qu'il forme – entre autres – à l'enseignement de la lecture. Ce livre a donc été pensé pour les uns et pour les autres. Il suscite une collaboration féconde et joyeuse entre enseignants, ou parents, et élèves. Le choix des textes vise avant tout à éveiller la sensibilité de l'enfant, qu'il aborde de divers côtés par touches successives. On y trouve, groupés par thèmes, un large éventail de textes de poésie et de prose, empruntés pour une bonne part aux meilleurs écrivains français et romands. Leur dosage tient compte des différents «niveaux» d'une classe et il a été établi pour donner à la lecture le maximum d'attrait. Il fait alterner des récits d'une certaine ampleur, destinés à la lecture simplement commentée, et des textes courts, se prêtant à une étude plus fouillée.

Le dessin, qui se marie subtilement au texte, souligne l'effort entrepris. Son exécution a été confiée à Jacques Perrenoud, dont il n'est plus besoin de vanter le talent. Il a su, en collaboration étroite avec l'auteur, donner à l'ensemble de l'illustration un rythme soutenu. Loin de distraire l'attention, l'image tantôt prépare l'enfant au texte, l'invite à s'y plonger, tantôt souligne avec une justesse constante et beaucoup de vivacité – un trait, une scène, un climat. Cette étroite association du texte et de l'illustration facilitera et la présentation par le maître et la compréhension par l'élève.

Mon second Livre, dans sa nouvelle version, sera très vite, pour toute une génération de chez nous, une étape inoubliable de la découverte du monde par la lecture. P.

BUCHHANDLUNG HANNS STAUFFACHER BERN
NEUENGASSE 25 TELEFON 39995
GUT UND ZUVERLÄSSIG BERATEN



Primarschule Liestal

Auf Frühjahr 1963 (Schulbeginn 1963/64) sind in der Unterstufe, 1.-3. Klasse, wegen Klassentrennungen und Wegzug (Verheiratung von Lehrerinnen)

5 Lehrstellen zu besetzen.

Besoldung:	Lehrerin	Fr. 11 821.— bis Fr. 16 760.—
	Lehrer	Fr. 12 880.— bis Fr. 18 290.—
	Verh. Lehrer	Fr. 13 216.— bis Fr. 18 625.—
	plus Haushaltungszulage Fr. 403.—	
	Kinderzulage pro Kind Fr. 403.—	

Die Löhne verstehen sich alle mit Ortszulage und 12% Teuerungszulage.

Für die verheirateten Lehrer besorgt die Schulgemeinde entsprechende Wohnungen.

Bewerbungen werden, unter Beilage der üblichen Ausweise, bis zum 31. Juli 1962 erbeten an den Präsidenten der Primarschulpflege Liestal.

Liestal, den 29. Juni 1962

Primarschulpflege Liestal

Städtisches Lehrerinnenseminar Marzili Bern**Einjähriger Sonderkurs
zur Ausbildung bernischer Primarlehrerinnen**

Beginn: Ende Oktober 1962

Um dem andauernden Mangel an Primarlehrkräften zu begegnen, führt die Erziehungsdirektion des Kantons Bern wiederum einen **einjährigen Sonderkurs** zur Ausbildung bernischer Primarlehrerinnen durch.

Zulassungsbedingungen: Bestandene Maturitätsprüfung (Kandidatinnen der Oberprima werden ebenfalls berücksichtigt), Diplom einer dreijährigen Handelsschule, Diplom einer Kindergärtnerin, Diplom einer Arbeitslehrerin (mit besonderer Vorbildung).

Die Erziehungsdirektion behält sich vor, in besonderen Fällen von den genannten Bedingungen abzugehen.

Die Anmeldungen sind bis zum 3. August 1962 an Herrn Dr. Fr. Kundert, Seminardirektor, Bern, Brückenstrasse 71, zu richten.

Der Anmeldung sind beizulegen: Ein handgeschriebener Lebenslauf mit Photo, die erforderlichen Diplome und Ausweise (das Sekundarschulzeugnis inbegriffen), Zeugnisse über allfällige berufliche Tätigkeit, ein ärztliches Zeugnis und das Personalienblatt im Doppel (Formulare zu beziehen auf dem Sekretariat des Lehrerinnenseminars Marzili).

Die Aufnahmeprüfung findet vom 20.-23. August im Lehrerinnenseminar Marzili statt. Es wird in den Fächern Deutsch, Singen, Zeichnen, Turnen und Mädchenhandarbeiten geprüft; außerdem finden eine praktische Prüfung und ein Prüfungsgespräch statt.

Es wird kein Schulgeld erhoben; in besonderen Fällen werden angemessene Stipendien ausgerichtet. Die Kursteilnehmerinnen sind verpflichtet, im Anschluss an die Patentierung mindestens vier Jahre lang an einer öffentlichen Schule des Kantons Bern zu unterrichten.

Nähere Auskunft erteilt die Direktion des Lehrerinnenseminars Marzili Bern, Telefon 031 - 45 05 18.

Die Erziehungsdirektion des Kantons Bern
i. A. Dr. Fr. Kundert, Seminardirektor

Bern, den 26. Juni 1962

Pensionierte Lehrerin sucht ruhige, liebenswürdige Kollegin als Wohnpartnerin in neu zu bauendes Einfamilienhäuschen am Thunersee oder eventuell Wohnung in Bern.

Offerten unter Chiffre BS 214, an Orell Füssli Annoncen AG, Zeughausgasse 14, Bern

DENZ
eliches

Bern, Tschärnerstrasse 14. Telefon 031 - 451151

Aparte Vorhänge

jetzt

verschönern Ihr Heim

große Auswahl bei

**Möbel
Kiener AG.**

Metzgergasse 55, Bern
Telefon 34116